

2025/0175

DÉPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT D'AVESNES-SUR-HELPE

COMMUNE DE AVESNELLES

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'AVESNELLES**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-neuf mars, à 09 heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AVESNELLES, étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Antoine BADIDI, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19 - Présents : 10 - Votants : 14

Etaient présents MM.BADIDI.SEGUIN.COQUELET.WERY.RAVIDAT.ASCONE

Mmes MERCIER.PREVOST.WAUCHER.CAFFIAU.

Absents ayant donné procuration : M.PETIT à Mme MERCIER.

M. JOSSET à M. SEGUIN.

M. CHRETIEN à M. WERY.

Mme DELBRUYERE à Mme PREVOST.

Absents : Mmes BOURAINE.DELPLANQUE-GABET.MALINGRE et MM
CHATELAIN.CHALDAUREILLE.

Secrétaire de séance : M. WERY.

Objet : AFFECTATION DU RESULTAT DE LA ZONE DU FORT.

En application de l'instruction budgétaire et comptable M57, il convient de décider de l'affectation d'un déficit brut de la section de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice 2024 du budget de la zone du fort.

Ce déficit s'élève à - 651 035.75 €.

De plus, un excédent d'investissement d'un montant de 66 909.01 € est constaté.

Monsieur le Maire propose de reporter le déficit de fonctionnement d'un montant de - 651 035.75 € au D002 et de reporter l'excédent d'investissement d'un montant de 66 909.01 € au R001.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2311-5, R. 2311-11 et R. 2311-12,

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, à la majorité avec 2 abstentions,

Décide d'affecter le déficit de fonctionnement d'un montant de - 651 035.75 € au D002 et de reporter l'excédent d'investissement d'un montant de 66 909.01€ au R001.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits

Pour extrait conforme,

AVESNELLES, le 31 MARS 2025

Le Maire,

